

CHAPITRE II.—CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—La Constitution du Canada...	73	Partie IV.—L'emploi dans les gouvernements fédéral et provinciaux.....	164
Partie II.—Rouages du gouvernement...	78	Partie V.—Relations extérieures.....	173
SECTION 1. GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.....	78	SECTION 1. STATUT INTERNATIONAL DU CANADA.....	173
Sous-section 1. Le pouvoir exécutif.....	78	SECTION 2. REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE, 30 JUIN 1967.....	175
Sous-section 2. Le pouvoir législatif.....	85	SECTION 3. ACTIVITÉ INTERNATIONALE, 1966-1967.....	181
Sous-section 3. Le pouvoir judiciaire.....	101	Sous-section 1. Le Canada et le Commonwealth.....	181
SECTION 2. GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX.....	104	Sous-section 2. La francophonie.....	183
Sous-section 1. Terre-Neuve.....	105	Sous-section 3. Le Canada et les Nations Unies.....	183
Sous-section 2. Île-du-Prince-Édouard.....	106	Sous-section 4. Le Canada et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.....	190
Sous-section 3. Nouvelle-Écosse.....	107	Sous-section 5. Le Canada et les États-Unis.....	191
Sous-section 4. Nouveau-Brunswick.....	108	Sous-section 6. Le Canada et l'Amérique latine.....	191
Sous-section 5. Québec.....	109	Sous-section 7. Les relations du Canada avec l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Extrême-Orient.....	192
Sous-section 6. Ontario.....	111	Sous-section 8. Organisation de coopération et de développement économiques.....	194
Sous-section 7. Manitoba.....	112	Sous-section 9. Les programmes d'aide du Canada à l'étranger.....	195
Sous-section 8. Saskatchewan.....	114		
Sous-section 9. Alberta.....	115		
Sous-section 10. Colombie-Britannique.....	116		
Sous-section 11. Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	117		
SECTION 3. GOUVERNEMENT LOCAL.....	124		
SECTION 4. COMMISSIONS ROYALES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES.....	129		
Partie III.—Fonctions de l'administration fédérale.....	131		
SECTION 1. ADMINISTRATION FINANCIÈRE..	131		
SECTION 2. MINISTÈRES, OFFICES, COMMISSIONS, ETC.....	135		
SECTION 3. SOCIÉTÉS DE LA COURONNE.....	148		
SECTION 4. LOIS APPLIQUÉES PAR LES MINISTÈRES FÉDÉRAUX.....	158		

On trouvera, à la page xvi du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

PARTIE I.—LA CONSTITUTION DU CANADA

L'État fédératif canadien, qui comprend aujourd'hui dix provinces et deux vastes territoires septentrionaux, a été créé il y a cent ans lors de l'adoption par le Parlement du Royaume-Uni, le 29 mars 1867, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. S'inspirant dans une large mesure des Soixante-Douze Résolutions rédigées à Québec en 1864 par les Pères de la Confédération, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 prévoyait l'union fédérale des trois provinces de l'Amérique du Nord britannique (Canada, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse) dans un dominion portant le nom de «Canada».

* Sauf indication contraire, les données fédérales contenues dans le présent chapitre ont été mises à jour jusqu'au 30 septembre 1967, les données provinciales jusqu'au 20 juin 1967 et celles des territoires, au 30 septembre 1967. Certains changements intervenus entre ces dates et celle de la mise sous presse seront indiqués dans un Appendice au présent volume. De même, les nominations officielles annoncées jusqu'à cette dernière date se trouveront au chapitre XXVII (voir l'Index).